



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

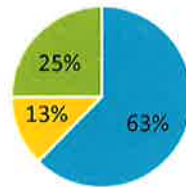
➔ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MONTBARD

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

Effectifs

👉 8 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 5 fonctionnaires
- > 1 contractuel permanent
- > 2 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuel permanent
- contractuels non permanents

👉 Aucun contractuel permanent en CDI

👉 Précisions emplois non permanents

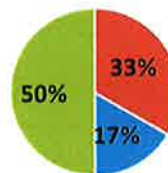
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

👉 Répartition par filière et par statut

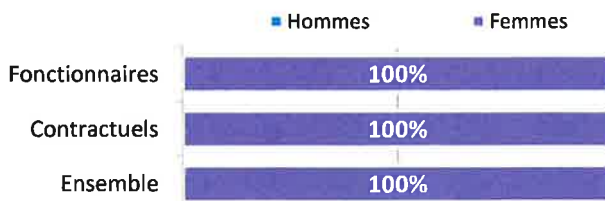
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%		17%
Technique			
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	40%	100%	50%
Police			
Incendie			
Animation	40%		33%
Total	100%	100%	100%

👉 Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

👉 Répartition par genre et par statut

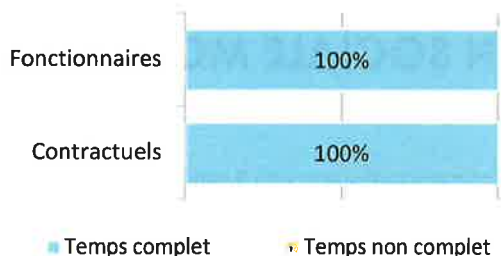


👉 Les principaux cadres d'emplois

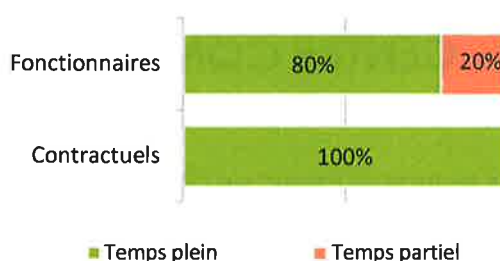
Cadres d'emplois	% d'agents
Assistants socio-éducatifs	33%
Adjoint administratifs	17%
Agents sociaux	17%
Animateurs	17%
Adjoint d'animation	17%

— Temps de travail des agents permanents

➤ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➤ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➤ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

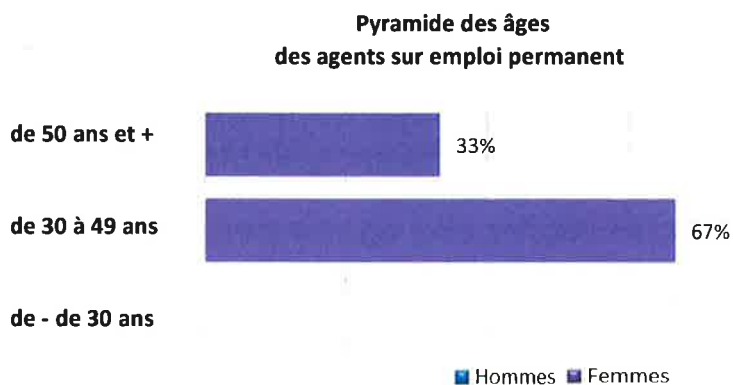
#DIV/0! des hommes à temps partiel
des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➤ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	43,50
Contractuel permanent	de 35 à 40
Ensemble des permanents	42,50

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	27,50



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➤ 8,83 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 4,80 fonctionnaires
- > 1,08 contractuel permanent
- > 2,95 contractuels non permanents

16 071 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

- ➔ En 2020, 3 arrivées d'agents permanents et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
5 agents	6 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	➔	0.0%
Contractuel	↗	1 agent
Ensemble	↗	20.0%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	100%
-----------------------------	------

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	67%
Remplacements (contractuels)	33%

* Variation des effectifs :

$(\text{effectif physique rémunéré au 31/12/2020} - \text{effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019}) /$

$(\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019})$

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ Un avancement d'échelon et 2 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 77.29 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	556 650 €	Charges de personnel*	430 253 €	➔	Soit 77.29 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	-----------	------------------------------	-----------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	156 864 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	40 080 €
Primes et indemnités versées :	19 324 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	61 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2 128 €		
Supplément familial de traitement :	1 770 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

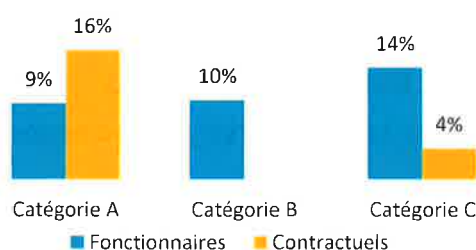
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative					s	
Technique						
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	s	s			s	
Police						
Incendie						
Animation			s		s	s
Toutes filières	s	s	s		23 073 €	s

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12.32 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	11.77%
Contractuels sur emplois permanents	14.82%
Ensemble	12.32%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2020
- ⇒ 6 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Absences

➔ En moyenne, 29,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2020

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,05%	0,00%	6,71%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,05%	0,00%	6,71%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,88%	0,00%	7,40%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Les agents ont bénéficié de 30 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).
- ➔ 2 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 50,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2020

> 1 accident du travail pour 8 agents en position d'activité au 31 décembre 2020

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 4 606 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

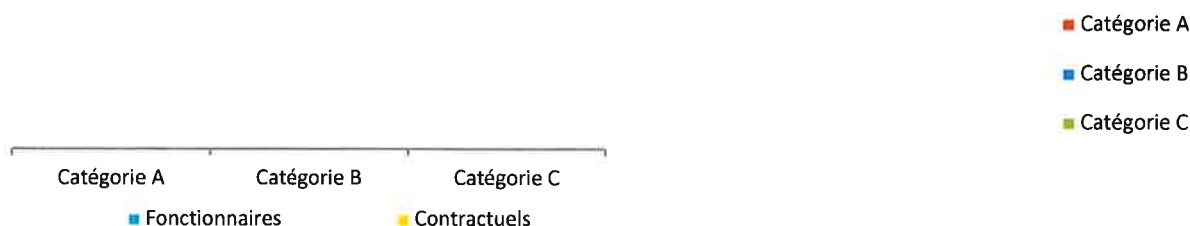
- ➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2013

Formation

➔ **Aucun agent titulaire ou contractuel permanent n'a bénéficié d'un départ en formation en 2020**

➔ **Aucun jour de formation suivi par des agents permanents en 2020**



➔ **1 187 € ont été consacrés à la formation en 2020**

> **Aucun jour de formation**

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	100 %
-------	-------

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé**

➔ **L'action sociale de la collectivité**

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	540 €
Montant moyen par bénéficiaire	180 €

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ **Jours de grève**

Aucun jour de grève recensé en 2020

➔ **Comité Technique Local**

3 réunions en 2020 dans la collectivité
3 réunions du CHSCT

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2021

Version 4